

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 25 octobre 2022 à 14h sur le site de Landivisiau

La présidence est assurée par M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la stratégie et M. Éric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy			MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle			STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly		
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie	X	X	LE MOIGNE Michèle	X	
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck		
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline			VIMFLES Justine	X	X
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas	X	X	LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

Mme Gaëlle ROLLAND, Responsable du Pôle social

Mme MENEZ du Cabinet SOBRECOMO, expertise comptable

Mme Claude MAHE, Responsable du pilotage des projets

M. Jérémie NODE, chargé des projets immobiliers

M. Matthieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire

Mme Estelle RIBEREAU, CGS

Mme Sandrine HONNORAT, Responsable des EHPAD de Brest

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de travail

25 octobre 2022 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 27 septembre 2022.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022*.
3. Point d'avancement sur les projets immobiliers de la Fondation (pôle enfance – Ehpad Brestois – Transfert Saint Luc vers Perharidy).
4. Information sur les avancées de la négociation d'une convention unique.

Pôle social

5. Réalisation d'une enquête interne suite à la connaissance d'un événement indésirable.
6. Avis sur les grilles horaires des éducateurs du foyer du Pont Neuf - Grands*

Pôle sanitaire

7. Information sur les mesures prises par la Direction suite au courrier transmis par les aides-soignants du SSRS Neurologie.
8. Information sur la mise en œuvre de la gouvernance sanitaire sur le site de Ty Yann présentée lors du CSE de septembre.

Pôle Médico social

9. Information sur l'avancée de la nouvelle organisation de Saint Vincent Lannouchen (cycles horaires)
10. Information sur le changement de logiciel de facturation des EHPAD de Brest.

10 Le Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



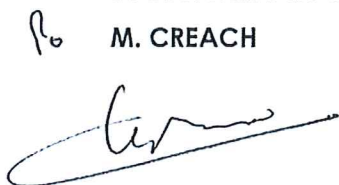
ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

25 octobre 2022 à 14h00

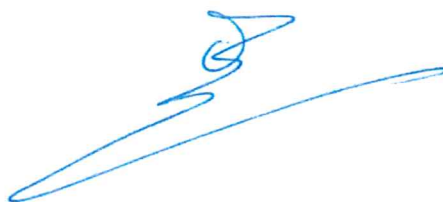
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

1. Retour de la Direction suite au courrier des infirmiers du Manoir de Keraudren
2. Avis du CSE sur la procédure de rupture conventionnelle d'une salariée protégée

Le Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
du 25 octobre 2022**

Début de la réunion : 14h10

La présidence de la réunion est assurée par M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie, et de M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

Arrivée à 14h de Mme Gaëlle ROLLAND et de Mme MENEZ

En présence de Mme MENEZ du Cabinet SOBRECOMO, Mme Michelle CREACH rappelle que depuis les élections de juin 2022, la clôture des comptes n'a pas été faite. Ce point a été omis à l'ordre du jour de cette réunion mais Mme CREACH propose de laisser un temps à Mme MENEZ pour la présentation ce jour des comptes à la date du 5 juillet 2022. Tout le monde y est favorable.

Point 5: Réalisation d'une enquête interne suite à la connaissance d'un évènement indésirable

La parole est donnée à Mme Gaëlle ROLLAND qui donne la chronologie des faits ayant conduit à une démarche d'enquête interne au Foyer de Plougastel.

23/09 : information de la Responsable du Pôle par la Cheffe de service de la DTAS de Brest de faits de maltraitance au Foyer de Plougastel révélés par une mineure confiée à des animateurs lors d'un séjour de vacances organisé par l'association EPAL.

Eléments de méthodologie

- Cabinet extérieur : choix d'un appui méthodologique et regard extérieur par le cabinet JBRH
- Composition de l'équipe : service RH, consultant, Responsable du Pôle Social.
- Elaboration d'une grille d'entretiens.
- Principes de discrétion, d'impartialité et d'équité dans les auditions des professionnels

Déroulement

- 29/09 : information en réunion d'équipe à Plougastel par M. MOGAN et Mme MEVEL, nouvelle cadre du service
- 29/09 : information à l'ensemble des cadres du Pôle Social.
- 03, 04 et 06 octobre : entretiens individuels des 8 salariés de l'équipe
- 07 octobre : débriefing et rédaction du rapport d'enquête interne.

La jeune fille concernée n'avait pas subi de violence mais en avait entendu parler par une autre fille. Les faits datent de l'été 2021 dans un contexte d'équilibre instable à cette période pour l'équipe du Foyer. Il n'a pas été question de violence entre adulte et enfant.

Conclusions du rapport d'enquête

- absence de faits de maltraitance.
- violence entre les enfants.
- dysfonction dans la remontée d'information et la gestion d'Evènement Indésirable.

Prochaine étape : le 10 novembre, intervention de la Direction auprès de l'équipe de Plougastel pour faire une lecture de l'ensemble.

Mme Claire BOURVEN demande si l'équipe a été prévenue qu'elle était mise hors de cause.

Mme ROLLAND répond que oui et qu'il n'y a pas eu d'enquête administrative diligentée ce qui a permis de regarder ce qui a mal fonctionné. L'intervention du Cabinet extérieur a aussi amené un regard neutre.

Pour Mme BOURVEN, les équipes sont très méfiantes sur les risques possibles et Mme Agnès GRONDIN confirme que les éducateurs en ont conscience.

Mme ROLLAND pense que les éducateurs doivent pouvoir travailler dans la sérénité.

La jeune fille a été prise en charge par une Famille d'Accueil durant l'enquête et a pu revenir dans le

Foyer par la suite.

M. David COGEN ajoute que d'autres situations se sont peut-être déjà produites précédemment. En tout cas il faut avoir un protocole précis qui doit permettre d'aboutir à un cadre pour ce type de situation.

Mme ROLLAND précise que personne n'avait été désigné nommément et qu'il ne s'agissait pas de violence d'adulte contre des enfants. Elle répète que cette période de 2021 avait été difficile dans ce Foyer.

M. COGEN évoque une transparence dans l'organisation des entretiens individuels.

M. Jacques LE BORGNE dit que c'est toute la différence entre une enquête interne et une enquête diligente.

M. COGEN insiste sur la première réaction de la Direction suite à la connaissance de cet événement, qui est de sortir, au moins de manière temporaire, les personnes concernées pour les interroger.

Pour M. LE BORGNE, il peut y avoir un salarié qui craque et ne se comporte pas comme il faut mais sans que ce soit de la maltraitance.

Pour Mme ROLLAND, c'est justement différent car la maltraitance est intentionnelle. Parfois, on peut en contenant un enfant lui faire mal mais ce n'est pas comparable à la maltraitance.

De par son expérience, Mme Agnès GRONDIN précise qu'il n'y a pas de problème quand les salariés sont au moins 2 : on peut passer la suite au collègue si on se sent en difficulté. Mais quand on est seul, ce n'est pas facile.

Mme ROLLAND dit qu'il est toujours possible alors de faire appel au Cadre socio-éducatif.

Mme Agnès GRONDIN parle d'enfants qui arrivent à pousser le personnel dans ses retranchements et le Cadre n'est pas toujours disponible au vu du nombre de situations difficiles.

Mme Maggy CONAN dit que sur le terrain, même dans le sanitaire, il est difficile de faire face à des situations complexes et ce n'est pas toujours la présence d'un autre adulte qui permet de régler la situation.

Mme ROLLAND rappelle que c'est le cœur même du travail d'un Foyer : s'occuper d'enfants difficiles.

Mme Claire BOURVEN pense que depuis quelques années, les services reçoivent de plus en plus d'enfants avec des troubles psychiatriques et elle comprend ce que disent Agnès GRONDIN et Maggy CONAN.

Mme ROLLAND répond que les enfants accueillis sont en grande difficulté. Pour elle, l'équipe du Foyer de Plougastel a su faire face à cet événement.

M. Jacques LE BORGNE demande si c'est une procédure qui sera mise en place chaque fois à l'avenir.

M. COGEN dit qu'il n'y avait pas eu de cas de ce type jusqu'à maintenant mais oui, cette démarche interne se fera systématiquement. Peu importe la source mais il faut traiter rapidement ce type de chose rapportée.

Mme Michelle CREACH rappelle que les salariés du Pôle social ne peuvent pas faire de feuille d'évènement indésirable.

Mme Sonia BODENES pense qu'un certain nombre de faits indésirables ne sont pas notés par manque de temps ou du fait d'incidents répétitifs.

M. COGEN dit que les salariés du social ne voulaient pas faire des fiches d'évènements indésirables.

Mme ROLLAND annonce que cela se fera par un travail avec le Service Qualité en février 2023.

Mme CREACH trouve que cette échéance est lointaine.

M. COGEN souhaite notifier qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un événement indésirable « ordinaire » : il a été appelé ainsi car ce n'est pas un fait acceptable. On part d'un témoignage d'enfant, nous ne nous trouvons pas dans un processus courant. Et pour répondre à Mme Justine VIMFLES, le DUERP est à disposition des membres du CSSCT mais cette situation particulière ne concerne pas le déroulement du fonctionnement de service.

Pour M. LE BORGNE, cela risque d'être lourd si la Direction doit faire une enquête à chaque fois.

Mme ROLLAND pense que c'était absolument nécessaire d'aller vérifier les dires de cette jeune fille surtout qu'il y a eu également l'évocation d'acte de violence sexuelle sur un autre lieu.

M. COGEN conclut sur la nécessité d'un traitement rapide de ce type de problème avec la possibilité pour chacun de s'exprimer.

Point 6 : Avis sur les grilles horaires des éducateurs du Foyer du Pont Neuf - Grands

Mme ROLLAND demande le report de ce point au mois prochain.

Départ de Mme Gaëlle ROLLAND à 14h50 et arrivée de Mme Christelle SEGALEN

Additif : Avis du CSE sur la procédure de rupture conventionnelle d'une salariée protégée

M. Eric ESNAULT évoque un courrier reçu le 12 octobre dernier de cette salariée demandant de rompre son contrat de travail. Plusieurs échanges ont eu lieu jusqu'au 21 octobre, date d'une rencontre à laquelle Mme SEGALEN est venue accompagnée d'un Délégué Syndical pour confirmer son souhait de quitter la Fondation.

Pour répondre à Mme Valérie RAMBAUD, Mme SEGALEN confirme que c'est un choix de sa part et que ses motivations n'ont rien à voir avec son ancien statut d'élue. Elle souhaite continuer à pratiquer son métier ailleurs. Elle est d'accord avec la Direction sur les modalités de son départ.

M. COGEN précise qu'étant élue jusqu'en juin dernier, Mme SEGALEN reste une salariée protégée. L'inspection du travail sera informée de ce départ.

M. ESNAULT annonce que le vote doit être obligatoirement fait à bulletin secret.

Mme CREACH procède au dépouillement :

POUR : 17 voix

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à la procédure de rupture conventionnelle.

Départ de Mme Christelle SEGALEN à 15h

Point supplémentaire : bilan comptable des comptes du CSE au 5 juillet 2022

La parole est donnée à Mme MENEZ du Cabinet d'expertise comptable SOBRECOMO pour présenter l'état des comptes du 1^{er} janvier au 5 juillet 2022.

Ce point est nécessaire en raison des nouvelles élections de CSE de la Fondation. Des documents sont distribués aux élus présents et commentés en détail.

Mme MENEZ signale un écart important dû aux 131.000 € de chèques vacances supplémentaires distribués avant les élections.

L'avis du CSE est demandé par un vote.

Mme Michelle CREACH annonce que la CGT ne pourra pas donner d'avis même si les élus sont

d'accord sur ce bilan comptable. Elle a appris par le conseiller de l'ANCV, qu'il faut un minimum de 2 tranches à quelques euros près pour être dans la légalité. Et le montant des chèques vacances supplémentaires était identique pour tous. La distribution de bons esthétiques est également remise en cause.

M. Jacques LE BORGNE confirme qu'un rendez-vous a été demandé à l'URSSAF pour avoir des précisions sur les prestations et leur légalité à offrir aux salariés.

Mme Claire BOURVEN ne comprend pas que cela n'ait pas été souligné lors des contrôles URSSAF.

Mme Valérie RAMBAUD, Trésorière jusqu'au 5 juillet dernier, dit qu'il y a eu une pratique d'usages établis jusque-là.

2 votes sont proposés : un sur le bilan comptable et un autre sur le quitus des comptes au 5 juillet 2022.

*Bilan comptable :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

*Quitus des comptes au 05/07/22 :

POUR : 4

ABSTENTION : 1

CONTRE : 12

**Départ de Mme MENEZ et de M. COGEN à 15h30,
Arrivée de Mme Claude MAHÉ et de M. Jérémy NODÉ**

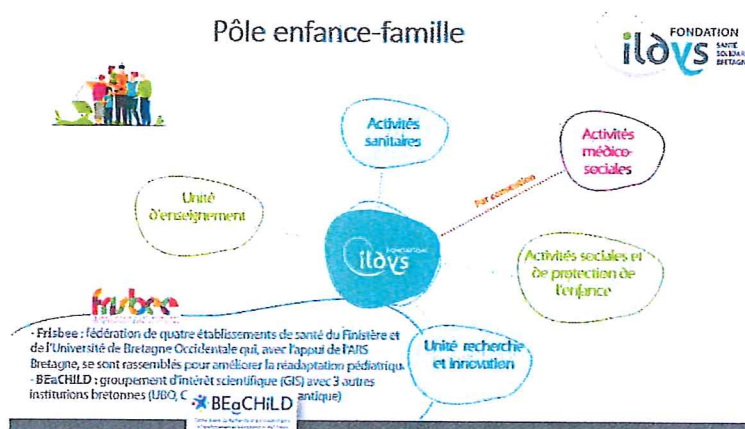
Point 3 : Point d'avancement sur les projets immobiliers de la Fondation (pôle enfance – EHPAD brestois – Transfert de Saint Luc vers Perharidy)

Mme Claude MAHÉ présente le diaporama. Elle est accompagnée de M. Jérémy NODÉ, architecte de base, dans la Fondation depuis juin dernier et en charge des projets immobiliers.

Projet : Pôle Enfance – Famille :

Constituer un pôle "ENFANCE/FAMILLE", unique en Bretagne, clairement identifié sur le site de Ty Yann. Ce pôle enfance-famille constituera un lieu unique dédié aux enfants pour fluidifier leurs parcours notamment pour les soins en SSR, l'accompagnement du handicap, la protection de l'enfance et le service aux familles, la recherche.

Il sera également un lieu de rassemblement d'activités complémentaires pour favoriser les passerelles entre les services, partager les expertises des équipes et répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant.



Chiffres clés de l'opération :

Surfaces : 3 360 m² neufs environ

280 m² restructurés

670 m² environ à déconstruire

25 lits et 20 places en SSR

- ▶ Montant TDC (toutes dépenses confondues) prévisionnel : 12 786 000 €
(Coût initial : 8 M€ - Impact de la crise +++)
- ▶ Soutien financier obtenu par l'ARS au titre des soutiens à l'investissement à hauteur de 2 000 000 €
- ▶ Recours à des emprunts bancaires sur une durée de 20 ans pour 10 786 000 €

Planning des opérations à partir de 2023 :

Janvier	remise des offres version APD
Juillet	signature du marché
Juillet 2023 à mars-avril 2024	phase de conception avec dépôt du permis de construire vers août-sept. 2023
Janvier 2024 à juillet 2025	phase des travaux
Septembre 2025	réception du bâtiment

*Phase préalable: Déconstruction /reconstruction du bâtiment actuel des locaux techniques (hors projet) rassemblant les services techniques + le service informatique + le PASS

Phase 1 (environ 8 mois) : Aménagement des combles du bâtiment F + création d'ascenseur pour accéder aux étages et faire les liaisons + réaménagement du RDC bâtiment F

Phase 2 (environ 16 mois) : Construction d'un nouveau bâtiment pour la pédiatrie (HC, HTP, groupe scolaire, plateau technique, etc.) et aménagement des espaces extérieurs (voies, réseaux, dépose minute, etc.)

Phase 3 (environ 2 mois) : Rapatriement de la pédiatrie dans le nouveau bâtiment. Implantation de l'HTP cardio dans les espaces libérés. Démolition bâtiment G.

Objectifs "Biodiversité, usages extérieurs et aménités" du programme performanciel

- Préserver les éléments biologiques remarquables / intéressants
- Concevoir les espaces extérieurs comme des supports de biodiversité, à impact positif pour la santé des patients et un cadre agréable pour les salariés
- Proposer un bâtiment pouvant accueillir de la biodiversité
- Réduire au maximum les nuisances sur la faune et la flore en phase chantier
- Réduire au maximum les nuisances sur la faune et la flore en phase exploitation et gestion durable des espaces extérieurs
- Suivre l'évolution de la biodiversité du site

M. NODÉ annonce qu'après la fourniture du bâtiment, sa maintenance sera assurée pendant 5 ans par les entreprises ainsi que les coûts d'énergie.

Mme Maggy CONAN évoque ce projet qui est loin d'être récent puisqu'il date d'au moins 10 ans.

Mme MAHÉ répond que le projet de base ne s'est pas fait suite au retrait du CHU pour ce projet.

Mme Elisabeth STEPHAN ajoute que dans son service aussi, le SSR Polyvalents, il devait y avoir des chambres individuelles pour remplacer les chambres doubles et finalement, les locaux se dégradent sans travaux prévus à court terme.

Mme Michelle CREACH pense qu'il vaut mieux démarrer les travaux prévus car plus on attend et plus les prix risquent d'augmenter davantage.

Pour répondre à M. Yann KERNEUR, Mme MAHÉ confirme que ce projet immobilier ne sera pas

abandonné. Des recherches de subventions sont lancées ainsi que des aides nationales et européennes.

Mme Agnès GRONDIN suggère de demander une participation financière au Conseil Départemental pour le Pôle enfance-famille.

M. NODÉ espère obtenir des subventions supplémentaires pour l'énergie et l'accueil de personnes handicapées.

M. Jacques LE BORGNE demande si toutes les destinations des pièces sont prévues car le CSSCT et le CSE doivent être consultés puisqu'il y aura forcément un impact sur les conditions de travail des salariés. Il y aura aussi très certainement des mutualisations à venir, qui auront également des conséquences sur les conditions de travail. Il faudra là aussi consulter le CSE.

M. Eric ESNAULT précise qu'une présentation sera faite au CSSCT lors de la prochaine réunion, soit en décembre 2022.

Mme MAHÉ ajoute que pour l'instant, le choix du groupement n'a pas encore été décidé et donc l'attribution des pièces n'est pas faite.

Mme Maggy CONAN demande si le projet sera présenté aux salariés car cela aide à se projeter.

M. NODÉ répond que les projets immobiliers sont longs à se mettre en place. On essaie de gérer les mois à venir pour l'instant et plus on avancera dans le temps, plus ce sera fait dans les détails.

Mme CONAN dit que le regard des soignants est important dans ce type de projet.

Mme Agnès GRONDIN comprend selon cette présentation que le bâtiment social actuel restera identique à l'existant et c'est seulement l'entrée qui concernera le Pôle Social.

Mme MAHÉ parle d'un accord de principe avec Brest Métropole Habitat pour avoir un nouvel accès sur Ty Yann. Les salariés devront aller se garer sur le polder durant les travaux.

Pour Mme Sonia BODENES, ce sont surtout les salariés travaillant en journée qui devraient se garer plus loin car ceux arrivant tôt le matin ou partant tard le soir, doivent pouvoir se garer à proximité.

Pour M. NODÉ, le prix réel du coût de ce projet sera connu en janvier 2023 pour des travaux prévus en janvier 2024.

Mme MAHÉ précise qu'actuellement, c'est la phase administrative qui se fait avec un dialogue permettant une reconnaissance de commande publique.

M. NODÉ parle d'un projet en mouvement car les plans actuels changent beaucoup.

M. LE BORGNE pense qu'il serait intéressant qu'au moins un membre du CSSCT participe aux futures réunions.

Mme MAHÉ annonce que la balnéo ne sera pas dans le nouveau bâtiment mais l'espace est gardé pour d'autres activités.

Mme Maggy CONAN trouve ce changement dommage car l'organisation du travail sera impactée puisque les enfants devront changer de bâtiment pour aller en balnéo.

Mme MAHÉ comprend mais il faut rendre cette activité utilisable par le maximum de patients, adultes et enfants.

SSR ambulatoire adultes

Plateau de rééducation ambulatoire adultes départemental : plateau technique de rééducation complet, performant sur le site (*Bassin de balnéothérapie, équipement de pointe, approche personnalisée de la rééducation, etc.*)

2600 m² surface neuve environ - 1000 m² surface à déconstruire *a priori*

Montant prévisionnel : 8 millions d'€ 20 places SSR polyvalents (+5) 2 places de nuit de SSR addictologie Reste : en cours de définition de projets médicaux

- Finalisation du recueil des besoins et programme détaillé de sept à novembre 2022
- Début des travaux fin 2024

Projets médicaux : ces sujets deviennent urgents à traiter (risque de retard du projet).

Globalement sur toutes les spécialités il faut que nous ayons :

- Les typologies de patients,
- Les parcours de soins précis envisagés pour estimer les espaces et les temps de mutualisation des espaces (par exemple quels patients vont utiliser la balnéothérapie, à quelle fréquence, etc.),
- A quelle fréquence les patients viennent-ils (à la journée, demi-journée ? Combien de jours dans la semaine ? En consultations ? En soins ?)

Mme Elisabeth STEPHAN évoque le ressenti du personnel du SSR Polyvalents : tout autour de ce bâtiment ancien et de plus en plus vétuste, ce sera tout beau, tout neuf alors qu'actuellement, ce service est l'un des plus rentables de la Fondation.

Rapatriement des activités de St Luc sur Perharidy

*Rapatriement des activités de St Luc soit 20 lits et 25 places de SSR cardiologie, 15 lits en SSR neuro-locomoteur à orientation gériatrique

*Réimplantation du collège

1144 m² surface neuve environ - 3300 m² restructurés (lourd ou léger) - 470 m² surface à déconstruire

- Choix des entreprises : 1^{er} appel d'offre avec remise des offres (17 lots en Sept), analyse (sept-oct) → Résultat décevant (lots infructueux, offres très au-dessus des budgets prévisionnels, etc.)
- Nouvelle procédure fin octobre-novembre → Décalage
- Préparation du chantier : vers fin mars, début avril 2023
- Démarrage des travaux par le Gymnase vers avril 2023
- Livraison du bâtiment 6 + restructuration bâtiment 7 : 3^{ème} trimestre 2025

M. NODÉ parle d'un schéma plus classique que sur Ty Yann. Nous avons relancé 12 lots (lot=corps de métier) sur les 17 nécessaires.

Mme Marion STEPHAN questionne sur la destination des locaux de St Luc.

Mme MAHÉ répond que rien n'est prévu dans l'immédiat mais ce bâtiment appartient à la Fondation.

Autres projets immobiliers de la Fondation

*Étude de faisabilité : Projet de regroupement de deux EHPAD de Brest, avec projet de résidence pour personnes autonomes attenante

Création d'un pôle ressource gérontologique à Brest permettant de développer les offres : hébergement permanent, temporaire, unités protégées, accueil de jour et résidence autonomie. Renforcer l'offre de répit pour les aidants.

D'ici 3 à 5 ans si le projet est validé sur environ 3000m² avec le souhait d'intégrer la dimension environnementale dès la conception du projet.

*Adaptation du Foyer (MECS) de KERTATUPAGE : aménagements spécifiques PMR

- ▶ Permettre l'accueil d'une enfant en situation de handicap et pérenniser l'accueil sur le long terme d'enfants en situation de handicap
- ▶ Réalisation des devis et démarches administratives – Accueil prévu en janvier 2023

Mme Maggy CONAN ne comprend pas que cette jeune fille, connue en pédiatrie, ne soit pas orientée dans le médico-social. Elle pense que cette prise en charge aura des conséquences sur les autres enfants accueillis dans ce Foyer.

Mme Agnès GRONDIN parle de l'existence dans chaque Foyer d'une chambre prévue pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, chambre qui s'est transformée au fil du temps en bureau pour les soignants au vu du manque de place. Cela montre qu'il faut tenir compte des suggestions amenées par le personnel de terrain pour les nouveaux bâtiments évoqués au début de ce point.

Mme MAHÉ parle d'une inclusion pour cette jeune fille car elle est sous protection sociale. Le coût des travaux sur le Foyer de Kertatupage sont financés par la Département.

**Départ de Mme Claude MAHÉ et de M. Jérémie NODÉ à 16h35,
arrivée de Mme Sandrine HONNORAT**

Point 9 : Information sur l'avancée de la nouvelle organisation de Saint Vincent Lannouchen (cycles horaires)

Mme Sandrine HONNORAT présente ce point en l'absence de M. GUEGUEN.

La société ALBEDO CONSEIL est intervenue sur 4 journées en juin 2022 pour former l'encadrement du Centre Saint Vincent Lannouchen.

Le mercredi 14/09/22, les cadres ont présenté en réunion IDE les organisations retenues pour chaque métier. Ce document précise les horaires des professionnels et les tâches à assurer sur la journée au niveau de l'accompagnement des résidents.

Le travail concernant les grilles horaires des professionnels des unités se poursuit (04/10 et 12/10, journées de travail de l'encadrement pour avancer sur ces roulements).

A noter que sur l'unité TI COAT à St Jacques, la grille est à l'essai depuis début septembre. La cadre a accompagné l'équipe.

Le souhait est aujourd'hui de présenter les grilles aux équipes lorsqu'elles seront finalisées avec une application début janvier 2023.

Mme Michelle CREACH constate que des grilles sont déjà appliquées sans être passées en CSE.

M. Eric ESNAULT précise qu'il s'agit d'un essai qui pourra faire l'objet d'ajustement.

Mme Elen LE GALL s'est rendue à St Jacques pour rencontrer le personnel qui lui a dit qu'aucune grille n'a été mise à l'essai comme l'annonce la Direction.

Mme Valérie RAMBAUD et Mme Michèle LE MOIGNE sont allées elles aussi à la rencontre du personnel et ont ressenti un grand mécontentement des salariées concernées. Mme RAMBAUD demande pourquoi ne pas faire un test avant janvier 2023.

M. ESNAULT prend note de ces remarques pour en faire part à M. David GUEGUEN.

Point 10 : Information sur le changement de logiciel de facturation des EHPAD de Brest

Mme HONNORAT présente le diaporama. Plusieurs réunions ont eu lieu en octobre entre le service informatique, les Cadres de proximité et les secrétaires.

Le projet de changement de logiciel de gestion administrative a débuté pendant la période COVID. Pendant cette période difficile, les réunions avec les utilisateurs finaux ont donné lieu à un cahier des charges qui a été soumis à différents éditeurs de logiciels.

Deux sont désormais en lice : celui dont l'ancienne solution est déployée sur SVL (Berger Levraut) et celui dont la solution est utilisée sur le secteur sanitaire (Medsphere). Les utilisateurs finaux ont souhaité un point en ayant de nouvelles présentations, pour bien vérifier la bonne gestion des aides sociales.

L'objectif est d'arrêter le choix au mois de novembre pour une commande au plus vite car les solutions actuelles posent de nombreux problèmes. L'idée est d'arriver à un déploiement au début de l'année.

Nous sommes très attentifs aux besoins des secrétariats administratifs des EHPAD. L'objectif est de choisir le logiciel qui répondra le mieux à leurs attentes, en particulier la gestion de l'aide sociale et les interfaces avec le logiciel de soins OSIRIS.

Additif : Retour de la Direction suite au courrier des infirmiers du Manoir de Kéraudren

Mme HONNORAT présente ce point. Une réunion a eu lieu le 14 octobre dernier entre les salariés et les Responsables de service pour échanger sur le courrier qui a été adressé mardi 11 octobre 2022 et proposer ensemble des actions qui pourront être mises en place. Aucune décision n'a été prise, nous en sommes au stade de pistes de réflexion. Ci-dessous les points vus en détail.

1- Charge de travail élevée, en lien notamment avec la mise en place de la PUI début 2021

- ⇒ Analyse médicamenteuse par Dr Billant avec les médecins traitants :
 - Apprécier le juste médicament (impact sur le nombre de médicaments)
 - Tenir compte de la forme médicamenteuse nombre (pour favoriser les formes traitées par la pharmacie centrale)

Échanges en commission de coordination gériatrique, et en direct avec les médecins

Pour les résidents autonomes : les laisser gérer leur traitement en leur donnant leurs boîtes de médicaments sous réserve d'une évaluation de leur capacité, validation par le médecin coordinateur et traçabilité dans le dossier du résident (peu de résidents concernés à Kéraudren)

2- Interruption de tâches

- ⇒ Donner le téléphone à un autre professionnel, qui prend les appels, pendant un temps donné (ex : 14h-16h30 le week-end)
- ⇒ Communiquer vers les familles de privilégier certains horaires, présenter le planning type d'une IDE en réunion auprès des familles et résidents, inciter les familles à joindre le médecin traitant.
- ⇒ Favoriser le repérage des personnes réalisant une tâche ne devant pas être interrompue (gilet, brassard...)

3-CPOM - Coupe PATHOS : réflexion sur la possibilité de faire une coupe PATHOS à mi-CPOM

- ⇒ Faire une coupe PATHOS en interne pour objectiver la situation

4- IDE de nuit - Temps de ménage

- ⇒ Travailler sur la juste répartition entre les équipes de jour et de nuit
- ⇒ Essayer du nouveau matériel d'entretien

5-Répartition du travail entre équipes de nuit / équipes de jour

- ⇒ Favoriser les réunions communes nuit-jour ou mettre en place des groupes de travail

6- Stabilisation de l'équipe de nuit

*Recrutement infirmier finalisé et effectif

*ASL formés (ASH 70 heures), mais en arrêt maladie actuellement

*Difficultés de remplacement des IDE dans les mois précédents : remplacement par des AS quand aucun IDE disponible

7- Médecin coordonnateur / absence de Dr Billant

Dr Billant a été remplacée partiellement pendant son congé maternité.

Ce métier est en tension. La Fondation ILDYS a pu recruter à moyen constant des remplaçants dans le respect de la convention collective.

8- Hausse de la charge de travail depuis quelques années, en lien avec la validation des soins (notamment)

La validation des soins est une obligation réglementaire et permet lors des coupes pathos de rendre compte des profils résidents soignés.

9- Informatique : lenteurs des postes informatiques

- ⇒ Demander le changement des PC lents
- ⇒ Demander au service informatique ou Evolucare s'il y a des mises à jour planifiées la nuit, qui entraîneraient des lenteurs
- ⇒ Le réseau est lent à Kéraudren. La bande passante devrait être augmentée prochainement. Date planifiée : 24 octobre 2022.

10- Badges d'accès et passes

- ⇒ Les badges d'accès IDE ont été créés et distribués par Maryse Demilier
- ⇒ Les passes ont été commandés

11- Gestion de l'absentéisme le week-end et la nuit, avec le cadre d'astreinte

- ⇒ Piste de réflexion (moyen terme) : mettre en place des astreintes (ASL, AS, IDE) en cas d'absentéisme non prévisible la nuit et le week-end
- ⇒ Signer des CDI étudiants
- ⇒ Vérifier que les listes des CDD est à jour pour les cadres d'astreinte (fait le 21/10/2022)
- ⇒ Travailler et valider des organisations de fonctionnement en "mode dégradé"
- ⇒ Échanges sur ce sujet en réunion « cadre d'astreinte de Brest » (réalisé le 21/10/2022)

12- Pause de congés / RR

L'infirmière coordinatrice est très attentive pour maintenir les congés et RR des professionnels.

13- Temps de lecture des transmissions (après plusieurs jours d'absence)

- ⇒ Cibler la lecture des transmissions (2 derniers jours)

14- Organisation et répartition des tâches, délégation de tâches, travail en binôme avec les AS

- ⇒ Favoriser la présence des IDE aux temps de transmission et de réunion
- ⇒ Mettre à plat les tâches et travailler sur une autre planification et répartition des tâches

Actions à suivre :

- Envoi du compte-rendu de la réunion aux IDE (= feuille de route)
- Validation du compte-rendu
- Validation des actions à réaliser, avec des échéances

Suite à la piste évoquée pour l'interruption des tâches, Mme Michelle CREACH constate que le temps gagné par les IDE serait perdu par un autre corps de métier pour répondre au téléphone, prendre des

messages et les IDE devraient rappeler ensuite. Elle ne voit pas où serait le gain de temps.

Mme Nolwen LE ROUX, IDE à Kéraudren, dit être allée voir dans le service de Mme Sylvie BODILIS, IDE à St Vincent Lannouchen, et a appris que les piluliers des résidents sont préparés à la semaine. Elle trouve que ce serait un point à revoir sur l'organisation de Kéraudren.

Plusieurs élus trouvent bizarre que les IDE de nuit doivent faire du ménage.

M. Eric ESNAULT explique que tous ces retours aux différents points énoncés par les IDE de Kéraudren montrent que les demandes sont étudiées par la Direction.

Départ de M. Yann KERNEUR et de M. Thomas LUCAS à 17h10

Mme HONNORAT parle d'échanges intéressants et utiles pour tenter de trouver des solutions.

M. Jacques LE BORGNE souhaite que les actes suivent le plus rapidement possible car il y a urgence au vu du courrier rédigé par ce corps de métier, ces salariées sont épuisées. Il entend que Mme HONNORAT indique la réflexion d'une astreinte AS ou IDE et rappelle que cela doit se faire avec les organisations syndicales.

Mme HONNORAT sait qu'elle n'a pas les moyens pour du personnel supplémentaire.

**Départ de Mme Sandrine HONNORAT à 17h20 et
arrivée de Mme Estelle RIBEREAU et de M. Matthieu DOUCHAIN**

Point 7 : Information sur les mesures prises par la Direction suite au courrier transmis par les aides-soignants du SSRS Neurologie

M. Matthieu DOUCHAIN annonce qu'une réunion a eu lieu le 14 octobre dernier après réception par la Direction du courrier des aides-soignants du SSRS Neurologie.

A ce sujet, Mme CREACH rappelle qu'une copie de ce courrier avait été demandée lors du dernier CSE par M. Franck MONFORT, secrétaire du CSSCT, et par le CSE mais ça n'a pas été transmis.

M. Eric ESNAULT répond qu'il va voir sachant que la Direction n'est pas tenue de remettre ce courrier aux demandeurs.

M. DOUCHAIN parle d'une stabilité du personnel dans ce service qui, pour lui, est bien doté.

Mme Estelle RIBEREAU précise que le projet avait été annoncé en février 2022 et concernait l'équipe des aides-soignants et des éducateurs avec l'ajout de 2 lignes supplémentaires sur le roulement. La réunion a duré 2 heures autour de diverses discussions ; l'équipe n'était pas revendicative, elle tenait à alerter sur une moins bonne offre de soins.

Mesures prises par la Direction suite à ce courrier :

- Suite au courrier des aides-soignants du service de neurologie du 20 Septembre dernier et tel qu'annoncé au précédent CSE, une réunion a eu lieu avec la Direction du Pôle Sanitaire et les salariés le vendredi 14 Octobre. Etaient présents une dizaine d'aides-soignants, l'encadrement ainsi que le médecin Chef.
- Confirmation par M DOUCHAIN de la mise en place des effectifs attendus par les équipes
- M DOUCHAIN a précisé que le ratio d'encadrement était très généreux pour un service de SSR neurologique (points de comparaison donnés) et que s'il est exact qu'il y a une certaine lourdeur « patient », malheureusement elle n'est absolument pas traduite dans les cotations de dépendances et que nous en avons absolument besoin dans le cadre de la réforme tarifaire pour maintenir nos ressources.
- Afin de répondre aux attentes et questionnements des équipes, il a également été donné des illustrations sur l'attractivité du service, la publication des offres, la confirmation des remplacements réguliers et de la bonne orientation des ressources vers le service.
- Les besoins pour le projet de service ont été rappelés : aller au-delà des fonctions

classiques de prise en charge de la dépendance par le biais d'activités sur les temps moins forts de la journée (culture du service), améliorer les interfaces et le travail inter-équipes avec les IDE et avec les éducateurs.

- L'équipe a pu s'exprimer sur ses ressentis initiaux négatifs, principalement autour des thèmes suivants : pérennité des effectifs, problèmes de communication inter-équipes notamment AS/éducateurs, et impression négative pour la vie personnelle du rappel sur les repos.
- A l'issue, l'équipe a confirmé que les choses étaient plus claires et qu'elles étaient rassurées, qu'il y a une conscience de la qualité et du nombre des effectifs et le souhait pour chacun de s'attacher à aller au-delà de l'aspect purement de prise en charge de la dépendance.
- De futures dates de réunions à venir ont été définies par Estelle RIBEREAU avec les équipes afin de poursuivre la co-construction et les adaptations à l'organisation du service.

M. DOUCHAIN souligne que les ratios du personnel sont équivalents à ceux que l'on trouve sur des services de court séjour et pas sur des SSR. Il indique que la lourdeur des patients accueillis est reconnue puisque certains y passent plusieurs années.

Mme Claire BOURVEN s'étonne des retours de la Direction car les paroles que les syndicats entendent des salariés ne sont pas du tout identiques. Elle dit ne pas pouvoir laisser dire par la Direction que tout va bien dans ce service et que les ratios d'encadrement sont généreux en terme de personnel. Ce n'est pas vrai. Il y a énormément de sonnette, les patients qui déambulent et qui demandent une attention de tous les instants.

Mme Michelle CREACH propose à la Direction d'aller passer une semaine dans le service pour voir la réalité du terrain même si l'équipe a donné un retour positif de cette réunion du 14 octobre.

Mme RIBEREAU demande un peu de temps pour retravailler la communication et mettre en place un travail de binôme entre les aides-soignants et les IDE. Dans l'idéal, la mise en place de cette grille se ferait en janvier 2023 pour que la nouvelle organisation soit prête.

Mme Claire BOURVEN demande si les horaires tampons ont été évoqués.

Mme RIBEREAU répond que oui mais qu'il n'est pas possible de tout changer immédiatement. Elle demande à ce que les syndicats réfléchissent aux 12 heures sur le site de Perharidy.

Mme CREACH rappelle que le mois dernier Mme RIBEREAU avait dit que c'était peut-être envisageable.

M. Jacques LE BORGNE parle de l'opportunité de réfléchir à la suppression des horaires tampon du fait de ce travail sur une nouvelle grille mais constate, finalement, que Mme RIBEREAU y est opposée.

Pour Mme CREACH, ces horaires tampons sont illégaux.

**Départ de Mme Estelle RIBEREAU et de
Mme Sonia BODENES à 18h10**

Point 8 : Information sur la mise en œuvre de la gouvernance sanitaire sur le site de Ty Yann présentée lors du CSE de septembre

M. DOUCHAIN présente ce point.

- Les actions présentées lors du précédent CSE à l'égard de la continuité de Gouvernance de Ty Yann ont été mises en œuvre avec notamment le recrutement d'une Infirmière coordinatrice qui a pris son poste le 17 Octobre.
- Après une semaine de tuilage avec Madame YEOMAN, cette dernière s'oriente davantage vers la coordination du site, tel que prévu dans cette organisation intermédiaire et conformément à ce qui a été présenté en CSE.
- Une réunion de retour d'expérience est prévue entre la Direction de Pôle, Responsable de site et Cadres de santé le jeudi 3 Novembre.

Pour répondre à Mme Justine VIMFLES, M. DOUCHAIN précise que la date du départ de Mme

Dominique GUENNEUGUES n'est pas encore officielle. L'appel à candidature pour ce poste se fera en temps voulu.

Départ de M. Matthieu DOUCHAIN à 18h15

Point 4 : Information sur les avancées de la négociation d'une convention unique

M. Eric ESNAULT précise les points suivants :

Les négociations de branches se déroulent dans le cadre de CPPNI (Commissions Paritaires Permanentes de Négociations et d'Interprétations) ou d'une CMP (Commission Mixte Paritaire) lorsqu'elle est présidée par un représentant de l'Etat.

Depuis le 17 février 2022, des mandats ont été donnés en AGE de la FEHAP et de NEXEM pour travailler sur une CCUE.

Les négociations se déroulent entre les organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT, FO et SUD) et AXESS.

AXESS a ensuite travaillé sur sa proposition employeur.

La proposition d'AXESS relative au système de classification a ainsi pour ambition de :

- reconnaître l'évolution des emplois,
- valoriser davantage les compétences,
- faciliter la fluidité des parcours professionnels,
- garantir l'objectivité du positionnement des professionnels,
- tenir compte des spécificités sectorielles.

Les négociations de la convention collective unique et étendue (CCUE) se sont ouvertes lors de la CMP du 7 juin 2022.

Une CMP a eu lieu le 3 octobre au cours de laquelle les organisations syndicales ont fait des déclarations liminaires et des demandes.

Mme Maggy CONAN demande s'il y a une date butoir pour cette convention.

Pour M. ESNAULT, non mais il y aura sûrement beaucoup de Commissions Mixtes Paritaires.

M. Jacques LE BORGNE questionne sur une modification concernant le calcul de l'ancienneté.

M. ESNAULT parle d'un système de classification de 12 emplois. La demande des syndicats est que le SEGUR soit versé à tous les salariés sans distinction.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2022

M. Eric ESNAULT a besoin d'un avis du CSE pour différents ajouts, après en avoir informé la Commission Formation le 18 octobre dernier, à savoir :

Pôle sanitaire :

- *un masseur kinésithérapeute du Service SSRS Locomoteur pour une journée de formation en décembre sur « cancérologie : relation soignant-soigné »
- *une infirmière en pratique avancée du SSRS Cardiovasculaire Centre de santé pour 21h sur « Savoir coordonner un programme ETP » entre le 20/10 et le 14/11/22
- *une journée de formation pour les soignants de Ty Yann et de Perharidy sur « Directives anticipées », formation assurée par l'EPSAT le 20/10/22

Pôle ressources :

*un agent des Services Intérieurs de Ty Yann pour une formation en CAP cuisine au CLPS de Brest, formation de 950h du 05/10/22 au 01/06/23 sur le fond FMB

Pôle médico-social :

*formation d'une journée pour 59 professionnels de la Fondation sur « Soins palliatifs – Directives anticipées » le 20/10/22 sur le site de Landivisiau

Ce point est soumis au vote des présents soit 15 personnes :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du C.S.E. du 27 septembre 2022

Mme Michelle CREACH soumet l'approbation du procès-verbal corrigé au vote des présents du CSE.

POUR : 15

ABSTENTION : 1 (la Direction)

CONTRE : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



Les débats étant clos, la séance est levée à 18h40.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE

La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH